Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYSTÈME D'INFORMATION DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION (SIEF)

Le Conseil d'Etat réoriente le projet SIEF

Le Conseil d'Etat a décidé de transférer à la Direction des systèmes d'information (DSI) le projet informatique SIEF qui était jusqu'ici sous la conduite du DFJC. Les besoins informatiques des secteurs de l'enseignement seront intégrés dans la stratégie de l'informatique cantonale et, concernant le secteur de la formation professionnelle, le logiciel introduit sera stabilisé et complété par d'autres outils spécifiques.

Le projet SIEF a été lancé en 2006 dans le but d'offrir un outil informatique pour couvrir l'ensemble des besoins de gestion administrative des services d'enseignement du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), pour l'Etat et ses partenaires (élèves et apprentis, parents, entreprises, autres administrations publiques). Ce projet novateur était porteur d'une vision ambitieuse ouvrant la voie de la cyberadministration.

Après l'octroi des crédits nécessaires par le Grand Conseil, un appel d'offres a été effectué et le choix s'est porté sur un logiciel autrichien intégré par Hewlett Packard.

Le comité de pilotage de ce projet a alors pris la décision d'introduire cet outil en premier lieu à la formation professionnelle pour tenir compte de ses besoins avérés et urgents, les logiciels utilisés dans ce secteur étant devenus obsolètes. Les travaux d'adaptation du logiciel et de mise en oeuvre dans les écoles professionnelles ont rencontré de sérieuses difficultés. Un audit récent a mis en évidence d'importants défauts de conception et de réalisation du logiciel.

De plus, durant ces dernières années, plusieurs évolutions du contexte général de l'enseignement et des caractéristiques des systèmes d'information sont survenues :

* modification du cadre légal aux plans fédéral et cantonal (loi sur l'harmonisation des registres, RPT, HARMOS, loi sur la formation professionnelle, etc.)

* évolutions des technologies

* renforcement des collaborations intercantonales

* adoption par le Conseil d'Etat du Règlement sur l'informatique cantonale, de la Directive sur la priorisation des projets informatiques et des orientations stratégiques de l'informatique cantonale.

Face à ces constats, le Conseil d'Etat a décidé de réorienter le projet SIEF comme suit :

* le projet informatique, jusque là sous la conduite du DFJC, est transféré à la Direction des systèmes d'information (DSI) du Département des infrastructures, avec les ressources qui lui sont liées

* les besoins informatiques des secteurs de l'enseignement seront intégrés dans la stratégie de l'informatique cantonale telle que définie par le Plan directeur des systèmes d'information

* pour la formation professionnelle, le logiciel introduit sera stabilisé et complété par d'autres outils spécifiques.

Le Conseil d'Etat a en outre confirmé qu'à la demande du DFJC il confiait au Contrôle cantonal des finances (CCF) un mandat d'audit complémentaire sur la gestion du projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 octobre 2009

DINF, Patrick Amaru, chef de la Direction des systèmes d'information, 021 316 11 88 DFJC,
Jean-Paul Jubin, secrétaire général, 021 316 30 02